

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CLUSE ET MIJOUX**

Séance n° 03 du 05 avril 2024

Membres en exercice : 15 Date de convocation : 28/03/2024
Membres présents : 10 Date d'affichage convocation : 28/03/2024
Membres ayant donné procuration : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Cluse et Mijoux s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Yves LOUVRIER, Maire.

Présents : Yves LOUVRIER - Régine TISSOT - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT - Brigitte PARIS - Norbert CÔTE-COLISSON - Philippe PIRALLA - Franck VIEILLE - Sandra MONTRICHARD - Anthony MASNADA

Absent excusé : Gérôme VALLET - Virginie CONTOUX

Absents non excusés : Claude ROBBE - Fanny BRENET - Samuel GUYON

Procurations de : Gérôme VALLET à Norbert COTE-COLISSON
Virginie CONTOUX à Marie FLUCHOT

Sandra MONTRICHARD est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18/03/2024**

- 1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
- 2. Budget Bois :**
 - a) **Compte de gestion du Trésorier**
 - b) **Présentation et vote du compte administratif 2023**
 - c) **Présentation et vote du budget primitif 2024**
- 3. Budget Commune :**
 - a) **Compte de gestion du Trésorier**
 - b) **Présentation et vote du compte administratif 2023**
 - c) **Affectation du résultat d'exploitation**
 - d) **Provision pour risque de dépréciation de créances**
 - e) **Fixation des taux des taxes locales**
 - f) **Présentation et vote du budget primitif 2024**
- 4. Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 mars 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2024.

Observations éventuelles : néant

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations : Néant

2. BUDGET FORET COMMUNALE :

a) Compte de gestion du Trésorier – Exercice 2023

Délibération n° 20240315

Télétransmise en préfecture le : 09/04/2024

Publiée sur papier le : 09/04/2024

Le Maire présente le compte de gestion 2023 – Budget Forêt Communale - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0.

b) Présentation et vote du compte administratif 2023

Délibération n° 20240316

Télétransmise en préfecture le : 09/04/2024

Publiée sur papier le : 09/04/2024

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit **Régine TISSOT** en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Forêt communale.

Le compte administratif 2023 – Budget Forêt communale est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)	0.00	0.00	0.00	36 656.96	0.00	36 656.96
Opérations de l'exercice (2)	0.00	0.00	98 426.26	82 370.01	98 426.26	82 370.01
	0.00		-16 056.25		-16 056.25	
Totaux A (1+2)	0.00	0.00	98 426.26	119 026.97	98 426.26	119 026.97
Résultat de clôture	0.00		20 600.71		20 600.71	
Restes à réaliser (3)	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés (A + 3)	0.00	0.00	98 426.26	119 026.97	98 426.26	119 026.97
Résultats définitifs	0.00		20 600.71		20 600.71	

M. Yves LOUVRIER se retire au moment du vote.
Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget Forêt communale.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

c) Présentation et vote du budget primitif 2024

Délibération n° 2024017

Télétransmise en préfecture le : 09/04/2024

Publiée sur papier le : 09/04/2024

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet du budget primitif – Forêt Communale pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2024 – Forêt communale qui s'établit comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 170 800.71 €
- Recettes : 170 800.71 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 5 000.00 €
- Recettes : 5 000.00 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. BUDGET COMMUNE :

a) Compte de gestion du Trésorier – Exercice 2023

*Délibération n° 20240318
Télétransmise en préfecture le : 09/04/2024
Publiée sur papier le : 09/04/2024*

Le Maire présente le compte de gestion 2023 – Budget Commune - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2023 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

b) Présentation et vote du compte administratif 2023

*Délibération n° 20240319
Télétransmise en préfecture le : 09/04/2024
Publiée sur papier le : 09/04/2024*

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit **Régine TISSOT** en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Commune.

Le compte administratif 2023– Budget Commune est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	678 952.32	0.00	502 106.86	0.00	1 181 059.18
Opérations de l'exercice	1 933 143.33	964 553.93	803 739.84	1 043 025.16	2 736 883.17	2 007 579.09
	-968 589.40		239 285.32		-729 304.08	
TOTAUX (1)	1 933 143.33	1 643 506.25	803 739.84	1 545 132.02	2 736 883.17	3 188 638.27
Résultats de clôture	-289 637.08		741 392.18		451 755.10	
Restes à réaliser (2)	424 990.00	315 250.00			424 990.00	315 250.00
Totaux cumulés (1 + 2)	2 358 133.33	1 958 756.25	803 739.84	1 545 132.02	3 161 873.17	3 503 888.27
Résultats définitif	-399 377.08		741 392.18		342 015.10	

M. Yves LOUVRIER se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget Commune

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

c) Affectation du résultat d'exploitation

Délibération n° 20240320
Télétransmise en préfecture le : 09/04/2024
Publiée sur papier le : 09/04/2024

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif – Budget Commune fait apparaître :

- un excédent de 741 392.18 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	239 285.32 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	502 106.86 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	741 392.18 €
D Solde d'exécution d'investissement	-289 637.08 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-109 740.00 €
Besoin de financement	- 399 377.08 €
AFFECTATION	741 392.18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	399 377.08 €
2) Report en fonctionnement R 002	342 015.10 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

d) Provisions complémentaires pour risque de dépréciation de créances - Budget Commune

Délibération n°20240321
Télétransmise en préfecture le : 09/04/2024
Publiée sur papier le : 09/04/2024

Vu la proposition de M. le Trésorier d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous :

Au compte 681 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de compléter la provision à hauteur de 1 200.00 €.

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de compléter la provision à hauteur de 1 200.00 €.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

e) Fixation des taux des taxes locales

Délibération n°20240322

Télétransmise en préfecture le : 09/04/2024

Publiée sur papier le : 09/04/2024

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes locales pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité, décide de procéder à une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2024 de 3 %, soit :

Taxe	Taux de référence	Bases 2024	Taux voté 2024	Produit
Taxe Foncière bâtie	30.02	1 465 000.00	30.92	452 978
Taxe Foncière non bâtie	16.04	101 500.00	16.52	16 768
Taxe d'habitation	17.76	64 000.00	18.29	11 706

Le produit attendu de la fiscalité pour l'année 2024 sera de : 481 452

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 9 - Contre : 2 - Abstention : 1

f) Présentation et vote du budget primitif 2024

*Délibération n° 20240323
Télétransmise en préfecture le : 09/04/2024
Publiée sur papier le : 09/04/2024*

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet du budget commune pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 – Commune qui s'établit comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses :	1 389 750.10 €
- Recettes :	1 389 750.10 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	2 539 642.18 €
- Recettes :	2 539 642.18 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

La secrétaire de séance,



Sandra MONTRICHARD

Le Maire,



Yves LOUVRIER

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du 29 avril 2024
Commentaires éventuels : néant